Projet d'accueil

Présentation de notre milieu d'accueil

« Les Méry'lous »

Crèche pour enfants de 0 à 3 ans
Avenue d'Esneux, 174
4130 ESNEUX
Tél : 04/388.31.41

Mai 2026

1. Table des matières

Introduction 3
1. Présentation de notre milieu d'accueil 4
1.1. Finalité principale 4
1.2. Implantation géographique 4
2. Organisation générale 5
3. Objectifs généraux de l'accueil 6
4. L'équipe 7
4.1 Notre profil 7
4.2 Les formations et réunion d'équipes 8
4.3 Le soutien du Pouvoir Organisateur 8
5. Le contrat d'accueil 9
6. Le projet pédagogique 10
6.1 L'organisation générale 10
6.2 La familiarisation 11
6.3 Les puéricultrices référentes 12
6.4 Les puéricultrices volantes 12
6.5 L'accueil quotidien des enfants 13
6.6 Les repas 14
6.7 La place active de l'enfant 14
6.8 L'aménagement de l'espace 16
6.9 Le sommeil 17
6.10 Les soins 17
6.11 La consultation médicale 18
6.12 L'organisation de la fin de séjour 19
6.13 Déontologie et secret professionnel 19

Introduction

La crèche les Méry'lous, située à Méry, est une crèche communale de la commune d'Esneux. Celle-ci est administrée par le CPAS.

La crèche ouvrira ses portes le 31 août 2026. Elle abritera notre ancienne crèche « les Marmousets » et sa capacité est augmentée de 25 places.

Le CPAS gère également un autre milieu d'accueil à Tilff, le crèche les Tilff'ilous.

La crèche les Méry'lous fonctionne selon un modèle vertical (voir point 6) et la crèche les Tilff'ilous selon un modèle horizontal ; chaque système ayant ses avantages et amenant beaucoup de bénéfices pour les enfants.

Ce projet d'accueil a pour fonction de vous présenter les objectifs visés et projets mis en place par l'équipe de notre crèche et le cadre pédagogique dans lequel ceux-ci s'inscrivent.

Ce projet est dynamique et se met en place au quotidien grâce à un travail d'équipe.

1. Présentation de notre milieu d'accueil

L'activité de la crèche a débuté en août 2026. Elle accueille les enfants depuis le terme du congé de maternité jusqu'à la scolarisation. Sa capacité est de 49 enfants.

1.1. Finalité principale

La crèche a pour finalité principale de permettre aux parents de concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles, à savoir tant le travail, la formation professionnelle que la recherche d'emploi, leurs engagements sociaux et leurs responsabilités parentales.

Elle institue un mode d'accueil qui leur permet de confier l'enfant en toute sérénité et d'être pleinement disponibles, tant psychologiquement que professionnellement, pour leurs occupations, professionnelles ou autres.

1.2. Implantation géographique

La crèche est située à Méry, au bord de l'Ourthe. Elle se trouve à proximité d'un axe routier reliant Esneux à Tilff, non loin de la bretelle d'autoroute. Sa situation est donc idéale pour les habitants de la commune d'Esneux et pour ceux des communes plus éloignées (Comblain-au-Pont, Sprimont, …) qui se dirigent chaque matin vers Liège ou ailleurs. Elle est située à quelques kilomètres de la crèche « les Tilff'ilous », ce qui permet de répartir les inscriptions sur deux sites.

2. Organisation générale

La crèche est divisée en 4 services verticaux pouvant accueillir 12 enfants (maximum 13).

Les enfants sont accueillis par groupes d'âges hétérogènes et encadrés par 3 puéricultrices qui les accompagneront jusqu'au départ à l'école.

3. Objectifs généraux de l'accueil

La finalité principale de la crèche est d'accueillir au mieux les enfants en l'absence de leurs parents et donc, le personnel est attentif à :

- Viser le bien-être de l'enfant, aussi bien au niveau physique que psychologique ; le respecter en tant que personne ; accepter qu'il puisse exprimer ses émotions, ses colères, ses peurs ; respecter son rythme, ses différences, ses rituels, lui donner des points de repères ; déceler ses acquis personnels, ses compétences ; mettre en place les conditions lui permettant d'être heureux, de rêver, d'imaginer, de créer, d'être à l'écoute de lui-même.
- Assurer un climat de sécurité physique et psychique nécessaire au développement harmonieux de l'enfant.
- Assurer une continuité entre la maison et la crèche, faire exister les parents de manière positive, pendant la journée à la crèche.
- Établir et maintenir une relation de confiance avec les parents, en dialoguant et en les considérant comme des partenaires. Ceux-ci doivent se sentir écoutés, entendus et respectés dans leurs opinions, sans être jugés.

Le milieu d'accueil n'est ni une famille, ni l'école : notre rôle est différent et complémentaire à celui de la famille.
Nous voulons donner la possibilité à chaque enfant d'être autonome, lui fournir un environnement propice aux expériences, qui favorise son dynamisme.
L'expérimentation à travers les jeux et les activités libres lui permet également de développer son schéma corporel.
Une relation de confiance et de « tendresse » entre l'enfant et l'adulte est primordiale.
Les moments privilégiés d'échange entre l'enfant et la puéricultrice apportent à l'enfant la force et la confiance en lui qui lui permettent d'aller de l'avant.

4. L'équipe

4.1 Notre profil

La crèche est composée d'une équipe pluridisciplinaire répondant aux normes minimales de l'ONE et complétées de prestations supplémentaires :

1 Directrice – psychologue ½ temps
1 Infirmière sociale ½ temps
1 assistante sociale - psychopédagogue ½ temps
15 puéricultrices temps plein
2 cuisiniers de collectivité temps plein
1 auxiliaire polyvalente temps plein et 1 auxiliaire polyvalente 4/5ème temps
1 auxiliaire polyvalente supplémentaire temps-plein (contrat article 60§7, aléatoire)

12 puéricultrices sont référentes d'un sous-groupe d'enfants et 3 puéricultrices occupent la fonction de « volante » (renfort dans les services, remplacement en cas d'absence des référentes).

La directrice est responsable de la qualité de travail de son équipe en respectant les objectifs fixés par la hiérarchie en matière de petite enfance. Elle veille à garantir le bien-être et l'épanouissement des enfants accueillis dans tous les aspects de leur développement (moteur, cognitif et relationnel) en partenariat avec les familles et les intervenants du milieu d'accueil. Elle assure la gestion quotidienne qui comprend entre autres, la gestion du personnel, la gestion du matériel et des fournitures, les plannings… Elle assure l'encadrement, la formation continuée des puéricultrices et la surveillance du bon déroulement de l'accueil des enfants.
Elle reçoit et gère les demandes d'accueil, informe, écoute et répond aux questions posées. Elle pose les bases d'une bonne communication entre le service et les familles.
Elle est responsable de la bonne marche de l'établissement et de l'application du projet d'accueil.

L'infirmière, en charge de la gestion quotidienne de la santé au bénéfice de chaque enfant et de la collectivité, travaille en étroite collaboration avec le Docteur Blavier, pédiatre en charge du suivi médical préventif. Elle s'occupe du suivi des enfants qui nécessitent une attention particulière. Elle est la référente de l'équipe pour toutes les questions concernant l'hygiène.
Elle veille au régime alimentaire des enfants conformément aux recommandations de l'ONE.
Elle assure le contrôle de la mise en conformité en fonction des normes de l'Afsca.
Elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'accueil et soutient la directrice dans son rôle d'encadrement d'équipe et de gestion administrative de la crèche.

L'assistante sociale, vient compléter l'équipe de direction et assure le suivi des inscriptions, le calcul des participations financières ainsi que diverses tâches administratives. Elle est, par sa casquette de psychopédagogue, notamment porteuse de projets qui nous tiennent à cœur.

Les puéricultrices accueillent, observent et accompagnent l'enfant en s'ajustant à son rythme et à ses besoins tout en s'inscrivant dans l'application des valeurs et objectifs du projet d'accueil et en partenariat avec les parents. Elles assurent un accueil bienveillant et de qualité pour tous les enfants. Dans un environnement sécurisé, elles assurent aux enfants bien-être et plaisir et leur permettent de s'épanouir en favorisant leur développement affectif, cognitif et psychomoteur. Elles assurent une bonne communication avec l'enfant, sa famille, les membres de l'équipe et l'équipe de direction. Elles travaillent en collaboration avec leurs collègues et participent aux réunions d'équipe (2 mardis/3 mois).

Les auxiliaires polyvalentes s'occupent du nettoyage des locaux et gèrent également l'entretien du linge.

Les cuisiniers de collectivités s'occupent de la préparation des dîners et des goûters et respectent les recommandations en matière d'hygiène dans le milieu d'accueil.

Lorsque nous avons une auxiliaire polyvalente supplémentaire, celle-ci renforce l'équipe.

Les enfants seront également amenés à côtoyer des stagiaires tout au long de leur séjour à la crèche.

4.2 Les formations et réunion d'équipes

Le personnel suit régulièrement les formations utiles à l'approfondissement de ses connaissances ou permettant de susciter la réflexion au sein de l'équipe.
Des journées pédagogiques sont organisées chaque année (2 à 3 journées).
Nos réunions d'équipe permettent de continuellement remettre en question nos pratiques, d'élaborer des projets et de réfléchir à des pistes d'amélioration.

4.3 Le soutien du Pouvoir Organisateur

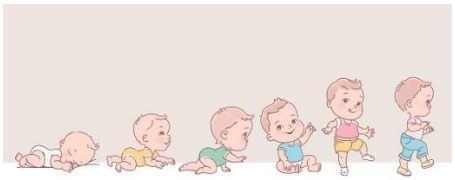
Fort de l'expérience de la gestion de la crèche les Marmousets, le CPAS a été sensibilisé aux besoins des milieux d'accueil. Les moyens et budgets nécessaires seront donc alloués à la crèche afin de toujours privilégier la qualité.

5. Le contrat d'accueil

Un contrat d'accueil est complété et signé conjointement par les parents et la crèche. Celui-ci contient les éléments qui scellent la collaboration. Il définit les droits et les devoirs de chacun et marque l'accord des parents avec le projet pédagogique et le règlement de la crèche.

6. Le projet pédagogique

6.1 L'organisation générale



La crèche se compose de 4 services de 12 enfants (maximum 13). Le type d'accueil proposé est **vertical**, ce qui signifie que les enfants de **0 à 3 ans** partagent le même espace de vie, au lieu d'être séparés par tranches d'âge (bébés, moyens, grands).

Cela permet de créer un **groupe mixte** où chacun évolue à son rythme, dans un environnement riche en interactions.

Le fonctionnement en groupe vertical comporte de nombreux avantages :

- ✓ Il réduit le stress : l'enfant, durant son séjour en crèche, ne changera pas de service, ce qui favorise la continuité et la stabilité nécessaire au bon développement de sa sécurité affective.
- ✓ Les besoins et horaires des enfants étant différents selon l'âge, les moments où tous les enfants sont éveillés en même temps sont plus rares, offrant des temps calmes et individualisés.
- ✓ Il favorise l'entraide et la coopération : les plus grands aident les plus petits.
- ✓ En étant avec des plus petits, les plus grands apprennent à canaliser leur énergie ainsi que le contrôle de leurs gestes. Ils apprennent la douceur, l'empathie et la tolérance.
- ✓ Le mimétisme est très développé. En voyant les plus grands évoluer, cela pousse les plus petits à « faire comme ».
- ✓ Il laisse le temps aux enfants de progresser et de grandir à leur rythme.
- ✓ Il accroît la compétence sociale des enfants par la multiplicité des interactions.

Bien entendu le vertical, c'est aussi une organisation pour que « bébés », « moyens » et « grands » trouvent leur place dans les activités. En effet, ce qui fait sens à un enfant de trois mois n'est pas nécessairement compatible avec ce que recherche un enfant de 15 mois et cela est aussi vrai pour un enfant de 18 mois et de 2ans 1/2. L'équipe veillera à maintenir une réflexion approfondie sur les différents besoins et intérêts des enfants en groupe vertical.

L'accueil vertical, c'est offrir à l'enfant un environnement riche, stable, sécurisant, bienveillant et chaleureux, où chaque enfant progresse à son rythme, apprend à grandir avec les autres, quel que soit leur âge et bénéficie d'un accompagnement individualisé, tout en vivant une expérience collective très riche.

6.2 La familiarisation



« La période de familiarisation est un enchaînement de rencontres entre un enfant, sa famille et des professionnels prêts à les accueillir dans un environnement nouveau ». (Brochure ONE)

La familiarisation est une étape très importante, c'est une condition sine qua non à l'entrée en crèche et elle est donc obligatoire. En effet, les premières semaines/mois de vie ont permis la mise en place chez le bébé d'une base de sécurité mais il n'a pas encore la compétence de vivre l'absence, ni d'imaginer que maman/papa pourrait ne plus être là puis revenir.

C'est pourquoi l'entrée à la crèche se fera de façon progressive :

Plusieurs rencontres avec l'enfant et ses parents sont prévues. La puéricultrice apprend à connaître l'enfant en présence des personnes qui le connaissent le mieux, à savoir ses parents. L'enfant va explorer en présence de ses parents : des couleurs, des bruits, des odeurs, des objets et des nouveaux visages qui, petit à petit vont lui devenir familiers. Des repères nouveaux et rassurants se créent parce que l'enfant est là, près de ses parents, en toute sécurité.
Les échanges concernant l'enfant sont très précieux (la manière dont on lui donne à manger, comment il aime s'endormir, ce qui le rassurent, ...) ; ce sont tant de choses qui vont nous permettre de répondre au mieux à ses besoins.
Il est important que s'installe un climat de respect et de confiance réciproque qui autorisera l'expression de toute question, crainte, difficulté concernant la familiarisation ou le futur accueil.

Par la suite, l'enfant restera seul pour des périodes de plus en plus longues (par étape : de 30 minutes à 1 journée entière). L'enfant participe donc peu à peu à l'ambiance de la crèche.

Cette période de familiarisation s'étale sur une durée de 3 semaines (cela peut varier en fonction du déroulement de celle-ci et des besoins de chacun).

6.3 Les puéricultrices référentes



« C'est au travers des liens, que l'enfant va petit à petit tisser avec les personnes qui l'accueillent qu'il va pouvoir s'épanouir en toute sécurité psychique ».

Dans chaque service, 3 puéricultrices prendront en charge tous les enfants.
Chaque enfant bénéficie d'une puéricultrice de référence qui assure un suivi personnalisé et un lien privilégié avec la famille lors de la familiarisation.

Néanmoins, les 3 puéricultrices sont toutes amenées à s'occuper de tous les enfants. Au travers de différents outils (transmissions orales, fiche hebdomadaire, carnet de communication, …), elles connaissent les habitudes, rituels, expressions des besoins de tous les enfants et veillent à offrir une cohérence dans leurs réponses aux besoins des enfants.
C'est cette continuité et cette cohérence dans la façon de faire qui va permettre à l'enfant de se sentir en sécurité.

Lors de la période de familiarisation, la puéricultrice de référence est aux côtés des parents pour les premiers moments, elle accompagnera ensuite l'enfant au quotidien.

C'est au travers de sa capacité à être à l'écoute des besoins de l'enfant à chaque moment, de l'attention qu'elle lui porte quand il joue et dans tout ce qu'il vit au quotidien que la puéricultrice de référence crée un lien de qualité avec l'enfant et sa famille.

Même si la référente est une figure d'attachement pour l'enfant en l'absence des parents, ceux-ci sont les spécialistes de l'enfant et c'est au travers d'échanges avec les parents, que nous pouvons nous adapter aux besoins de l'enfant et créer un pont entre ses habitudes à la maison et sa vie à la crèche.

6.4 Les puéricultrices volantes



Les puéricultrices volantes ou « fée clochette » ont un rôle important et polyvalent au sein de la crèche. Elles sont là en renfort pour aider les puéricultrices dans les services, elles participent activement à la vie de la crèche. Elles remplacent les puéricultrices lorsque celles-ci sont en formation, congé ou maladie. De par leur rôle, elles connaissent tous les enfants de la crèche. Elles sont parfaitement polyvalentes ; aux périodes plus calmes, elles sont amenées à aider les auxiliaires polyvalentes pour la cuisine, le linge, …

6.5 L'accueil quotidien des enfants



L'accueil du matin :
L'accueil quotidien est un moment important pour chacun. C'est à la fois le temps de la séparation avec les parents et des retrouvailles avec la puéricultrice.
Celui-ci est propre à chaque enfant et peut être fluctuant au cours de l'accueil. La puéricultrice veille à accorder un moment d'accueil à chaque enfant et à ses parents.

Afin d'assurer la continuité dans le vécu de l'enfant, la puéricultrice s'informe de son état général (sa nuit, son dernier repas, son état de santé et tous les autres sujets qui sont importants pour lui – anecdotes, changements, …).

Un rituel d'accueil personnalisé pourrait être mis en place pour chaque enfant afin de le sécuriser et de lui donner des points de repère.

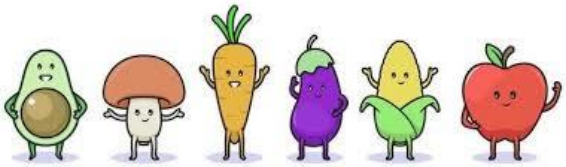
Une organisation quotidienne optimale des moments d'accueil et de départ sera en permanence recherchée afin de garantir le confort de l'ensemble des enfants, des parents et du personnel.
Nous demandons aux parents d'être clairs lors de la séparation : lui dire au revoir, lui expliquer qui vient le chercher, afin d'éviter au maximum un sentiment d'abandon.

Nous accueillons les enfants entre 7h30 et 10h car nous préférons éviter les allées et venues, ainsi que les conversations, pendant les heures de repas. C'est également l'occasion pour l'enfant de prendre part à l'ambiance de la crèche.

L'accueil du soir :
Les retrouvailles sont un moment important pour l'enfant et ses parents. Il est important de pouvoir prendre le temps. Afin de le préparer au mieux, il sera demandé le matin de donner l'heure approximative du retour et de préciser qui viendra le chercher. Ces informations nous permettront de le rassurer et de respecter au mieux son rythme avant l'arrivée du parent (siestes, biberons).
Nous conseillons de venir au plus tard 10 minutes avant la fermeture pour permettre ce temps d'échange. Au départ de l'enfant, nous transmettrons les informations de la journée.

Quand une puéricultrice est absente, malade ou en congé, nous essayons, dans la mesure du possible, de prévenir les parents afin qu'ils puissent préparer l'enfant à être accueilli par la personne remplaçante. Celle-ci connait tous les enfants et une continuité est ainsi assurée.

6.6 Les repas



Les repas seront considérés comme des moments de rencontre, de convivialité et de plaisir. Il sera veillé à respecter les besoins de chaque enfant en suivant les régimes préconisés par les pédiatres et recommandés par l'ONE. L'autonomie de l'enfant sera favorisée en lui permettant de participer aux repas à son rythme, de manière active.

Pour les bébés et les moyens, nous respectons le rythme de l'enfant en tenant compte des informations qui nous ont été transmises à l'accueil tout en restant attentifs aux signaux que celui-ci nous envoie. Les biberons sont donnés dans le service, dans les bras de la puéricultrice.
Lorsque l'enfant grandit, en collaboration avec les parents, nous échangerons autour de la diversification alimentaire. Nous donnerons le repas solide à l'enfant soit dans les bras, soit dans un relax soit, lorsqu'il pourra s'assoir seul, dans une chaise adaptée.

Afin de respecter les allergies/régimes particuliers des enfants (suppression ou réintroduction d'un aliment pour raisons médicales), une attestation du médecin vous sera demandée en vue d'adapter le repas.

Pour les grands, le rythme devient plus régulier ; les repas seront alors pris à des moments fixes. Les enfants mangent tous ensemble à la petite table dans un moment de plaisir partagé. Nous veillons à soutenir, encourager et valoriser la participation active des enfants pendant le repas. En fin de repas, il sera proposé aux enfants de se débarbouiller avec un gant de toilette et de déposer bavoir et gant de toilette dans la manne à linge.

Nous expliquons toujours aux enfants les ingrédients qui composent leur repas. Les enfants ne sont ni forcés à manger, ni à gouter, nous les encourageons mais ne les forçons pas.

6.7 La place active de l'enfant



Nous accordons une très grande importance au fait de donner une place de partenaire actif à l'enfant. L'enfant doit pouvoir être autonome dans ses périodes de jeux, libre de ses mouvements, choisir seul son projet d'activité.
La crèche est organisée pour que l'enfant puisse évoluer en toute sécurité, pour qu'il y ait une continuité dans ses activités, pour favoriser sa liberté de mouvement, pour laisser libre cours à son désir de découvrir, pour aller jouer dehors, …

La puéricultrice sera présente, attentive, sécurisante, disponible et bienveillante mais elle interviendra très peu dans les jeux afin de ne pas interrompre l'enfant dans sa découverte, son apprentissage.

Par l'observation, la puéricultrice va déterminer le choix des jeux mis à la disposition des enfants : ni trop, ni trop peu, choisis en fonction du développement de l'enfant et de ses besoins.

La liberté de mouvement – motricité libre :
Nous respectons le rythme de développement de l'enfant en le déposant dans une position qu'il maitrise et qu'il a acquise par lui-même. Nous lui permettons d'acquérir des positions nouvelles, par lui-même, sans brûler les étapes. Nous ne le plaçons donc pas dans des positions qu'il ne maitrise pas (par ex. assis) de façon à ne pas l'insécuriser, ni le rendre dépendant de l'adulte.
Nous veillons à le placer de préférence sur le tapis, où il fait ses apprentissages en fonction de sa maturité neurologique. Il peut développer son autonomie et se sent valorisé en progressant par lui-même. Des objets adaptés seront placés de chaque côté de l'enfant et progressivement, il va apprendre à le saisir, les lâcher puis examiner ses mains, se tourner…

Le jeu libre :
Nous privilégions le jeu libre qui répond à leur besoin de curiosité, d'envie de jouer, d'apprendre. Le jeu libre permet de développer la confiance en soi de l'enfant car en prenant l'initiative de prendre un jeu, il s'affirme, décide et a un contrôle sur son environnement.
Choisir le jeu et décider de l'usage qu'il va en faire, permet aussi de stimuler son autonomie.
Le jeu libre permet à l'enfant de développer son imaginaire en détournant l'objet de sa fonction initiale.

Les activités :
De temps en temps, pour les plus grands, nous proposons des activités mais chaque enfant est libre d'y participer ou non. Cela permet d'autres découvertes qui nécessitent un accompagnement différent de l'adulte : peinture, manipulations, collage, puzzle…L'enfant y participe à sa manière, s'il en ressent le besoin et s'il en est curieux. Enrichir ses expériences nous importe davantage que le résultat fini.

Dans le cadre de l'éveil culturel et artistique, nous avons l'occasion, grâce aux subsides de l'ONE, d'accueillir un « spectacle » une fois par an.
En collaboration avec la bibliothèque, une mamy conteuse vient une fois par semaine pour raconter des histoires aux enfant et un éveil musical est organisé de manière plus ponctuelle.

Les jeux en extérieur :
La terrasse, conçue comme un espace extérieur commun, est accessible depuis chacun des quatre services de la crèche. Elle prolonge naturellement les espaces d'activités intérieurs, offrant aux enfants une continuité fluide entre les activités en salle et celles en plein air.

Les règles de vie et les limites :
Activité autonome ne signifie pas laisser tout faire. Nous amenons un nombre restreint de règles car nous avons conscience que l'enfant à encore du mal à se les approprier.
Néanmoins, certaines règles existent et elles visent surtout à offrir un cadre sécurisant, à l'intérieur duquel il va prendre plaisir à grandir et à faire des découvertes. Chaque règle est expliquée aux enfants.

Cela nécessite des remises en question de nos façons de faire et des réflexions régulières en équipe. Les puéricultrices se mettent d'accord sur les manières d'intervenir, sur les interdits et les règles à respecter. Les enfants apprennent peu à peu à respecter les autres, ainsi que le matériel.

En cas de conflit, nous observons avant d'intervenir et laissons si possible les enfants résoudre ce conflit eux-mêmes. Avec la collectivité, l'enfant est confronté aux relations avec les autres enfants et le partage de cet environnement dans lequel il cherche à s'affirmer. Cela peut conduire à voir apparaitre des comportements qui nécessitent d'être encadrés et structurés par les puéricultrices. Le travail sur les émotions permettra à l'enfant d'identifier ce qu'il vit, de pouvoir exprimer son émotion et de petit à petit apprendre à mieux la gérer.

6.8 L'aménagement de l'espace



L'aménagement de l'espace est pensé pour répondre en permanence aux besoins d'exploration, de manipulations, de motricité, de jeux symboliques… de chacun.

Différents coins seront aménagés, respectant les besoins de chaque tranche d'âge et assurant la sécurité de chacun : parc, tapis mousses, coin doux, coins d'activités spécifiques, …
Le mobilier, les tapis, les jeux sont toujours disposés de la même manière. En effet, il est très important pour les enfants d'avoir beaucoup de points de repères. Cela les sécurise.
L'espace sera modifié en fonction des besoins du groupe.

Le mobilier est agencé de façon à limiter les allées et venues dans l'espace de vie des enfants et ainsi procurer le calme nécessaire à la détente et à la concentration de chacun.
Le mobilier est disposé de façon à garantir des possibilités d'échanges entre les enfants et la puéricultrice.

Les puéricultrices réaménagent l'espace régulièrement, elles le rendent lisible pour l'enfant et attractif. Les enfants participent aussi au rangement qui est pour eux une activité comme les autres : remplir, mettre dedans sont des activités ludiques importantes dans son développement.

Dans cet espace, la puéricultrice se positionne en « phare » pour les enfants : les enfants jouent là où les adultes regardent.

La terrasse, conçue comme un espace extérieur commun, est accessible depuis chacun des quatre services de la crèche. Elle prolonge naturellement les espaces d'activités intérieurs, offrant aux enfants une continuité fluide entre les activités en salle et celles en plein air.

6.9 Le sommeil



Les temps de sieste sont adaptés aux besoins des enfants. Le sommeil est un moment indispensable dans la journée d'un enfant. Il emmagasine des expériences en journée et la sieste permet de fixer ce qu'il a enregistré tout au long de son parcours. Cela lui permet aussi de reprendre de l'énergie pour profiter pleinement des aventures qui l'attendent à son réveil.

Le rythme de sommeil de chaque enfant sera respecté, notamment en observant et réagissant aux signes de fatigue. Lors du coucher, nous mettons également en place des points repères (position de l'enfant et de ce qui l'entoure, petite musique d'endormissement, …). Les puéricultrices essaient de concilier les rythmes de sommeil des différents enfants.

Chaque service possède 2 dortoirs. Chaque enfant possède un lit dont les draps sont changés régulièrement. Nous disposons des lits à barreaux pour les plus petits et de couchettes pour les plus grands.

Chaque enfant a sa particularité mais les moments de sieste en crèche restent des moments collectifs à partir du moment où cela concerne au minimum 2 enfants. Mis à part le doudou et la sucette, il n'y a pas de jeux dans le lit. Nous laissons les enfants dormir le temps nécessaire jusqu'à ce qu'ils se réveillent naturellement ; nous ne réveillons pas les enfants qui se reposent. Nous mettons en œuvre tout ce qu'il faut pour respecter le besoin de l'enfant avant tout. C'est l'environnement qui s'adapte à l'enfant et non l'inverse.

Si lors des moments de siestes, certains enfants ne dorment pas, nous essayons au maximum que ceux-ci profitent d'un temps de repos dans la journée afin qu'ils puissent récupérer de l'énergie pour la suite de la journée.

6.10 Les soins



Les soins quotidiens :

Tout au long de la journée, les puéricultrices sont amenées à effectuer différents soins à l'enfant (nettoyage du visage, des mains, change, soin du nez si nécessaire, prise de température…).

Elles veillent toujours à l'informer, à accompagner ses soins par la parole et le regard. Elles expliquent ce qu'elles sont en train de faire.

Il s'agit d'un moment privilégié d'échange avec l'enfant.
La manière dont les soins sont réalisés tient compte de l'évolution de chaque enfant. Par exemple, on peut proposer à un enfant de se débarbouiller, de monter sur l'escalier amenant à la table à langer, …
Les puéricultrices veillent également à garantir une intimité aux enfants lors des soins, qui se feront en individuel et dans une ambiance calme.

L'acquisition de la propreté :
L'acquisition de la propreté marque une étape importante dans l'acquisition de l'autonomie d'un enfant. Il s'agit d'une étape du développement que l'on ne peut pas forcer car elle est liée à la fois à la maturité neuropsychologique (contrôle des muscles), à la prise de conscience de lui-même (ce qui se passe dans son corps) et à l'envie de grandir (faire « comme un grand »).

Nous veillerons à respecter le rythme de chaque enfant, sans précipiter son évolution, sans forcer l'enfant et en prenant le temps nécessaire. Il est fréquent qu'un enfant soit « propre » à la maison mais pas à la crèche (pris dans son jeu, il préférera continuer celui-ci, à l'extérieur, il ne voudra pas rentrer pour faire pipi…). A l'inverse, certains enfants, stimulés par les autres, seront demandeurs pour aller sur le pot.

6.11 La consultation médicale

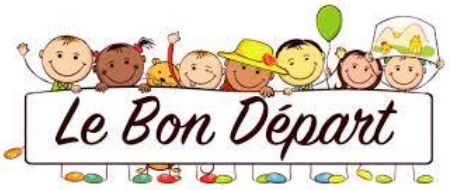


Un pédiatre assure la consultation au sein de notre crèche.

La date de consultation est communiquée 1 semaine à l'avance afin de permettre aux parents de se libérer plus facilement s'ils souhaitent y assister et de penser à nous amener le carnet ONE de l'enfant dans lequel sera transcrit le compte-rendu de la consultation. Il est d'ailleurs obligatoire que le carnet ONE de l'enfant soit présent dans le casier de l'enfant tous les jours car il pourrait être utile en cas de problème médical à la crèche.

Il est important qu'au moins un des parents soit présent lors de la première consultation. C'est le point de départ de la collaboration, centrée sur la santé de l'enfant, entre le médecin, le personnel infirmier, la direction et les parents.

6.12 L'organisation de la fin de séjour



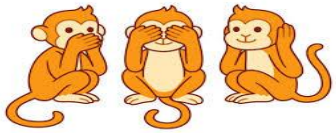
La fin de séjour est une étape essentielle, tout comme l'entrée.

Il est important pour nous de connaitre la date de départ à l'école pour pouvoir petit à petit le préparer. Histoires, jeux, échanges avec les puéricultrices contribuent à préparer l'enfant à la prochaine grande étape de sa vie. Ils sont parfois plusieurs à partir en même temps et c'est l'occasion de rassembler le groupe autour de cette préparation à l'école.
L'enfant concerné pourra raconter ses visites à l'école, les autres pourront intervenir et l'idée de la séparation sera ainsi amorcée.

Le dernier jour que l'enfant passe à la crèche est un jour de fête qui permet à chacun de se dire au revoir et d'expliquer aux enfants le départ de leur petit compagnon de jeux.

La fin de séjour est une étape essentielle, tant pour celui qui s'en va, que pour ceux qui restent.

6.13 Déontologie et secret professionnel



Il nous semble important d'élaborer un code de déontologie et d'appliquer celui-ci à notre pratique quotidienne.
Nous respecterons notamment les règles déontologiques suivantes :

- Une situation difficile impliquant une personne n'est abordée autant que possible qu'en sa présence ;
- La critique d'une pratique, si elle s'avère nécessaire, est exprimée de manière constructive et sans jugement de la personne concernée ;
- Les orientations prises par le milieu d'accueil concernant les pratiques professionnelles sont respectées ;
- Lorsqu'un professionnel est témoin de pratiques s'écartant significativement du projet éducatif, il veille à ce que la question soit traitée le moment venu avec la personne et/ou en équipe et si les pratiques constatées présentent un risque immédiat pour l'enfant, il s'autorise à intervenir directement. Tout professionnel a le devoir d'informer un responsable (direction, PO, ONE) s'il est témoin d'un dysfonctionnement grave.

Le secret professionnel vise à préserver le fonctionnement de la crèche et la confiance de chacun des acteurs envers celui-ci et ses représentants.

Tout le personnel de la crèche :

- veille à garantir et à offrir le respect de ce qui est confié dans la relation avec la famille de l'enfant ou de tout autre information à laquelle il a accès ;
- ne communique que l'obligatoire et l'indispensable ;
- a l'obligation de réserve et de discrétion professionnelle ;
- a le droit au respect de sa vie privée.